



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 119331

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences de la réduction des ressources du plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Avec 480 millions d'euros de budget en 2011, ce programme permet d'apporter de l'aide alimentaire à plus de quatre millions de Français et ce par l'intermédiaire notamment des associations caritatives telles la banque alimentaire, la Croix-Rouge, les Restos du coeur et le Secours populaire. Pourtant contre toute attente, en pleine crise économique et alors que l'Europe avait fait de l'année 2010 « l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », la Commission européenne a annoncé une baisse drastique du budget alloué au PEAD qui devrait passer de 480 millions d'euros à 113 millions d'euros pour 2012. Cette décision est incompréhensible et incohérente au regard des engagements européens pris pour réduire la pauvreté d'ici 2020. Elle aura surtout des conséquences dramatiques pour tous les Français ; jeunes, familles, retraités, en situation de précarité et pour les associations confrontées à l'afflux, chaque jour plus important, des demandes d'aide alimentaire. En effet, ce programme d'aide alimentaire est devenu progressivement l'une des principales sources d'approvisionnement pour les banques alimentaires. La pérennisation de ce plan dans la lutte contre la précarité est vitale. En Île de France, par exemple, la banque alimentaire, qui approvisionne pas moins de 255 associations agréées, 288 points de distribution, 65 épicerie sociales et porte secours à plus de 91 000 personnes aidés par mois et « sert » 11,2 millions d'équivalent-repas, nourrit les plus grandes inquiétudes quant à l'avenir de ses actions. Il lui demande donc quelles initiatives il envisage de prendre afin que le montant des crédits affectés au PEAD soit reconduit en 2012. Et face à l'urgence de cette situation, pour prévenir une catastrophe sociale, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour mettre en oeuvre un dispositif pérenne à même de sécuriser financièrement et juridiquement le fonctionnement des associations caritatives qui contribuent, au quotidien, à la survie des personnes les plus défavorisées.

Texte de la réponse

La France reste très attachée au maintien du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Il constitue en effet un signe tangible de la solidarité de l'Union envers ses citoyens. L'arrêt du tribunal de l'Union européenne du 13 avril 2011 n'a sanctionné que le recours disproportionné au marché pour l'achat de produits alimentaires, par rapport à l'utilisation des surplus agricoles communautaires, dans l'estimation des besoins de financement de ce programme en 2009. Il ne demande pas le remboursement des sommes perçues par les associations en 2009 et ne remet pas en cause l'existence de ce programme. Il convient de noter par ailleurs qu'au regard de l'état des stocks alimentaires de l'Union en 2010 et 2011, l'arrêt n'aura pas non plus de conséquences sur l'exécution des deux derniers programmes. L'exécution de l'arrêt du tribunal soulève néanmoins des difficultés pratiques pour l'avenir. Dans l'état actuel du droit, la Commission, en présentant son budget annuel pour 2012, a tiré les conséquences de l'arrêt, ce qui pose de manière urgente la question de la réforme du PEAD. La France, qui défend depuis 2008 la proposition de la Commission d'élargir les possibilités de recours au marché, a demandé à la Commission d'examiner le plus rapidement possible toutes les solutions pour conforter le PEAD et soutiendra la Commission en ce sens. Le Président de la République qui s'est

exprimé également en ce sens à l'issue du Conseil européen du 24 juin 2011 à Bruxelles, a rappelé, dans une déclaration publiée le 20 septembre dernier, qu'« il serait inacceptable que l'Europe abandonne les plus faibles de ses concitoyens ». Le dernier conseil des ministres européens de l'agriculture qui s'est tenu le 20 septembre a ainsi examiné la proposition réglementaire de la Commission. Celle-ci permettrait de d'apporter une réponse juridique et budgétaire aux difficultés actuelles. La discussion n'a malheureusement pas permis de lever les objections de six partenaires (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, République tchèque, Danemark et Suède) qui forment une minorité de blocage et empêchent l'adoption du texte. La France a obtenu que le point ne soit pas clos et qu'une décision soit reportée au mois d'octobre, à l'occasion d'une prochaine réunion des ministres. Lors de la réunion du Conseil (emploi, politique sociale, santé et consommateurs) du 3 octobre, la Commission européenne a présenté une nouvelle proposition, qui permettrait de fonder le programme européen sur deux bases juridiques, l'une relative à la politique agricole, l'autre à la politique sociale. Les autorités françaises ne ménagent pas leurs efforts, y compris diplomatiques auprès des pays sceptiques, afin de trouver, sur la base des dernières propositions de la Commission, une solution qui permette la poursuite du programme en 2012 et 2013. La France salue par ailleurs l'intention de la Commission de pérenniser ce programme au-delà de 2014 et a pris note de sa proposition de le financer sur une nouvelle ligne budgétaire à compter de 2014, proposition dont il conviendra d'examiner les implications financières et juridiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119331

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10692

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12230